



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0110

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur : Monsieur le Président Bernard**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlrich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

**Conseil du 27 juillet 2020****Délibération n° 2020-0110**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans le cadre de ce transfert de compétence, un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009, sous la forme associative.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole s'est substituée à la Communauté urbaine.

L'association est devenue l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon et de nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2016.

L'Office de tourisme de la Métropole a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la Métropole.

Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

**II - Modalités de représentation**

Conformément aux statuts de l'Office de tourisme de la Métropole, l'association est administrée par un conseil d'administration, de 45 membres, composé de 3 collèges :

- 1<sup>er</sup> collège : il se compose des 4 membres de droit (Métropole, Chambre de commerce et d'industrie -CCI- Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes tourisme) représentés par 15 personnes physiques.

La Métropole est représentée par 10 élus désignés par son assemblée délibérante et par le Président de la Métropole qui est, de droit, Président d'honneur du conseil d'administration.

La CCI est représentée par 2 personnes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes tourisme par une personne chacun,

- 2<sup>ème</sup> collège : 15 membres ès-qualité représentant les groupements, associations ou organismes contribuant à la vie touristique de la Métropole présentés par le conseil d'administration,

- 3<sup>ème</sup> collège : 15 personnes représentant des adhérents cotisants et des personnes qualifiées.

La Métropole doit désigner ses 10 représentants au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole. Ces représentants sont désignés pour la durée de leur mandat. Le Président de la Métropole est de droit Président d'honneur du conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**1° - Désigne** en tant que titulaires pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole :

Titulaires
1 – Hélène DROMAIN
2 – Emeline BAUME
3 – Alain GALLIANO
4 – Catherine CREUZE
5 – Fatiha BENAHMED
6 – Raphaël DEBÛ
7 – Chantal CRESPIY
8 – Myriam FONTAINE
9 – Pierre CHAMBON
10 – Richard BRUMM

**2° - Rappelle** qu'en application des statuts de l'Office de tourisme de la Métropole, le Président de la Métropole dispose de la qualité de Président d'honneur du conseil d'administration.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.